

Accompagnant d'Élève en Situation de Handicap

Missions

Les activités confiées à l'AESH regroupent les différentes formes d'aide apportées aux élèves en situation de handicap, sur tous les temps et lieux scolaires (dont les stages, les sorties et les voyages scolaires) :

- le développement de l'autonomie de l'élève.
- l'accompagnement des élèves dans les actes de la vie quotidienne :
 - assurer les conditions de sécurité et de confort
 - aider aux actes essentiels de la vie
 - favoriser sa mobilité
- l'accompagnement des élèves dans l'accès aux activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles).
- l'accompagnement des élèves dans les activités de la vie sociale et relationnelle.

Qualités requises

- Capacité d'adaptation : l'AESH intervient auprès d'élèves de tous niveaux scolaires, de la maternelle au lycée
- Réactivité
- Mobilité et flexibilité : l'AESH peut être amené à changer de lieu d'exercice au cours de son contrat ou avoir une modification d'horaires, changements tenant compte, dans la mesure du possible, des contraintes personnelles de l'AESH (lieu de résidence, moyens de transport, second emploi).
- Capacité à gérer des situations complexes
- Capacité à partager l'information
- Capacité à développer des relations de confiance (devoir de discrétion)
- Bonne connaissance du fonctionnement d'un établissement scolaire

Temps de travail

L'AESH est recruté pour un temps incomplet sur un contrat d'une durée de 3 ans, renouvelable et pouvant évoluer en contrat à durée indéterminée (CDI).

Quotité de travail	Heures d'accompagnement (présence élève)		Heures connexes (formation, réunions, échanges...)	Heures de travail (accompagnement + heures connexes)
	HEBDOMADAIRES	ANNUELLES	ANNUELLES	ANNUELLES
52%	20	720	100	820
62%	24	864	120	984
77%	30	1080	150	1230

Différents types d'accompagnements

Les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sont des personnels chargés de l'aide humaine. Ils ont pour mission de favoriser l'autonomie de l'élève en situation de handicap, qu'ils interviennent au titre de l'aide humaine individuelle, de l'aide humaine mutualisée ou de l'accompagnement collectif.

- Individualisé : accompagnement d'un élève en situation de handicap, individuellement, dans le respect des notifications (nombre d'heures déterminé par la CDAPH).
- Mutualisé : accompagnement simultané de plusieurs élèves en situation de handicap qui ne requièrent pas une attention soutenue et continue.
- Collectif : l'accompagnement n'est pas dédié à un élève en particulier, mais à l'ensemble du dispositif en concertation avec l'enseignant coordonnateur de l'ULIS.

Lieux d'exercice

L'AESH est affecté(e) à un PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé) et peut être amené(e) à exercer ses fonctions au sein de tous les établissements/écoles qui en font partie.

Formation

Formation initiale de 60 heures (dont des ateliers d'échanges de pratiques) sur le temps de travail connexe.
Possibilité de participer à des formations au sein du PIAL.

Messagerie

Chaque AESH dispose d'une adresse mail académique (@ac-grenoble.fr) qui est l'unique outil de communication professionnelle.

 [Webmail académique](mailto:ac-grenoble.fr)

Interlocuteurs

En premier lieu, le PIAL d'affectation (via l'AESH référent ou le coordonnateur).
Pour une demande administrative, la cellule d'accueil des AESH.

 04 56 52 77 00  [Formulaire en ligne](#)

Ressources

- Missions et activités des personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap : [Circulaire n° 2017-084 du 3 mai 2017](#)
- Cadre de gestion des personnels exerçant des missions d'accompagnement d'élèves en situation de handicap (AESH) : [Circulaire n° 2019-090 du 5-6-2019](#)
- [Guide académique des AESH](#)
- [Page AESH du site de l'académie de Grenoble](#)
- [Le service public de l'école inclusive](#) sur Éduscol
- [Cap École Inclusive](#) : un site conçu par des enseignants et des experts scientifiques, pour accompagner la communauté éducative dans la scolarisation de tous les élèves.
- Un [podcast](#) pour présenter le métier d'AESH.
- Le [site académique école inclusive](#).